



Sybille prédit encore une tempête

A propos des censures et repressions de journaux anarchistes.

Le 14 mars se tiendra au tribunal de Pérouse l'audience de réexamen des mesures conservatoires pour les anarchistes impliqués dans l'opération répressive de Sibilla du 11 novembre 2021, c'est-à-dire pour les compagnons pour lesquels les mesures ont été ordonnées sous l'accusation d'incitation à commettre un crime (414 du code pénal), aggravée par l'objectif de terrorisme, en relation avec la rédaction, la publication et la distribution des six premiers numéros du journal anarchiste « Vetriolo ». Les suspects sont Alfredo Cospito, en grève de la faim depuis plus de 130 jours, et Gianluca, actuellement assigné à résidence dans le cadre de l'enquête Diamante, ordonnée le 16 mars 2022 par le parquet de Gênes. Ce deuxième réexamen découle de l'audience tenue le 22 juin à la Cour de cassation, qui s'est conclue par l'acceptation de la demande du procureur Manuela Comodi, annulant ainsi l'ordonnance précédente de la cour de révision, qui avait révoqué les mesures de précaution le 16 décembre 2021. La Cour de cassation, malgré la décision du procureur général (qui avait demandé le rejet de l'appel du procureur de Pérouse), avait donc « exhumé » l'enquête en annulant la révocation des mesures et en ordonnant cette nouvelle audience de réexamen.

Dans le cadre de cette enquête menée par les forces de répression avec la coordination de la Direction nationale antimafia et antiterroriste, huit compagnons, dont Alfredo lui-même – qui avaient déjà fait l'objet d'une enquête par le ROS des carabinieri et par le parquet de Milan dans le cadre d'une autre procédure pour 270 bis c. p. et 414 c. p. en rapport avec la publication de « Vetriolo » – ont fait l'objet en septembre 2021, de la part du parquet de Pérouse, d'une demande de mesures conservatoires en prison pour les mêmes chefs d'accusation, plus d'autres pour divers motifs relatifs à d'autres articles, tracts, documents et dommages. En même temps que cette demande d'arrestation, Alfredo Cospito a reçu une ordonnance de censure de trois mois sur la correspondance, qui a ensuite été renouvelée plusieurs fois jusqu'à ce qu'il soit transféré au régime 41 bis, où la censure – à la différence de la Haute Sécurité 2 – est un élément constitutif du régime lui-même.

Les raisons de cette censure ne sont apparues clairement qu'après, lorsque le 11 novembre, l'opération Sibilla a été « déclenchée » et que la demande initiale du procureur a été réduite par le juge des enquêtes préliminaires à six mesures de précaution pour le seul chef d'incitation à commettre un crime avec la circonstance aggravante de terrorisme (y compris un mandat d'arrêt en prison pour Alfredo, alors incarcéré à la prison de Terni). En outre, des dizaines de perquisitions ont été effectuées, des centaines d'exemplaires de journaux et de livres ont été saisis, et deux sites Internet ont fait l'objet d'une saisie préventive et ont été masqués (fait pratiquement sans précédent en ce qui concerne le mouvement anarchiste de langue italienne). Selon la brigade antiterroriste, dans les articles faisant l'objet de l'enquête, « des concepts stratégiques ont été exprimés dans l'orientation et le mécanisme de la propagande incitative ayant la capacité concrète de provoquer la commission de délits spécifiques non punissables contre la personnalité internationale et interne de l'État, afin de subvertir par la pratique de la violence son ordre juridique, politique, économique et social ». En ce sens, afin de mettre en évidence la « correspondance entre le contenu du « Vetriolo » et certaines actions directes », le ROS – à la recherche d'analogies ou de coïncidences lexicales et conceptuelles – avait entrepris une comparaison entre les articles publiés dans les premiers numéros du journal et les textes de revendication de certains attentats incendiaires et explosifs perpétrés en Italie et dans d'autres pays d'Europe.

Avec le procès Scripta Manent, l'enquête Sibilla a joué un rôle fondamental dans la genèse (et les multiples confirmations juridico-politiques ultérieures par le Tribunal de surveillance de Rome, le ministre de la Justice Nordio et enfin la Cour de cassation le 24 février) de l'ordre de détention 41 bis d'Alfredo Cospito. Comme l'écrit le compagnon, « cette énième opération répressive frappe, entre autres, un journal anarchiste et révolutionnaire comme « Vetriolo » qui, dans une période pleine de révoltes (et donc d'occasions à ne pas manquer) et de confusion idéologique, a continué sans faiblir à fomenter la lutte des classes d'un point de vue anarchiste et insurrectionnel.

Nous ne croyons pas à la justice de l'État et, précisément pour cette raison, nous restons convaincus que les révolutionnaires propagent leurs idées, voient dans la précipitation des événements une perspective souhaitable, entendent lutter pour des possibilités libératrices, se réjouissent lorsque les figures et les structures de l'État et du capital sont frappées, mais ne sont pas de simples « instigateurs ». Ceux qui agissent contre l'État et les patrons ont déjà mûri une telle détermination qu'ils n'ont pas besoin d'être « instigués », car c'est l'autonomie de pensée et d'action qui s'exprime, et non le grégarisme et la subordination aux ordres. Alfredo Cospito a consacré sa vie à une idée qu'il n'a cessé d'affirmer avec détermination même face à la pire adversité, comme il l'a fait depuis le 5 mai 2022 avec son transfert au 41 bis et comme il le fait avec encore plus d'intensité depuis le 20 octobre avec le début de sa grève de la faim jusqu'au bout. Il n'est pas victime d'une injustice et il n'est pas un « instigateur », mais un anarchiste, un révolutionnaire qui se trouve au 41 bis parce que nous sommes dans une époque où la guerre revient de manière prépondérante, où les massacres (comme celui qui a eu lieu sur la côte calabraise le 26 février, avec plus de 100 migrants noyés) font partie intégrante de la même logique de guerre du capital, où les prolétaires sont de plus en plus effrontément employés comme chair à canon au travail, où – pour regarder plus spécifiquement l'Italie – les profits d'ENI et de Finmeccanica ne cessent d'augmenter, et où l'exécutif actuel, qui compte en son sein de nombreux représentants du lobby de l'armement, avance dans sa propre spirale répressive et vers la guerre, à la fois interne et externe, de mèche avec les organes du capital international. C'est pourquoi la vie d'Alfredo, les idées qu'il a toujours soutenues, les actions pour lesquelles il a été condamné (ou qu'il a revendiquées, comme dans le cas de la blessure d'Adinolfi, cadre d'Ansaldo Nucleare), étant une expression radicale de la lutte révolutionnaire, représentent les raisons de la révolte et la nécessité de la révolution contre les sirènes de la soumission et de la résignation à cette réalité sociale.

Pour ces raisons, nous sommes solidaires d'Alfredo Cospito, comme nous le sommes de Nadia Lioce, Roberto Morandi et Marco Mezzasalma, militants des Brigades Rouges pour la construction du Parti Communiste Combattant, emprisonnés dans 41 bis depuis plus de 17 ans. Alfredo est aujourd'hui dans la phase la plus critique de sa grève de la faim. Nous continuons à le soutenir en sachant que – après tous ces mois – rien ne sera plus jamais comme avant.

PRÉSENCE SOLIDAIRE AVEC ALFREDO COSPITO À L'AUDIENCE DE RÉEXAMEN DES MESURES CONSERVATOIRES DE L'OPÉRATION SIBILLA : MARDI 14 MARS 2023, À 8H30, DEVANT LE TRIBUNAL DES JUGES DES ENQUÊTES PRÉLIMINAIRES (EX PALAZZINA ENEL), VIA XIV SETTEMBRE 86, PERUGIA.

Assemblée de solidarité avec Alfredo Cospito et les prisonniers révolutionnaires
Rome, mars 2022

8 mars – ilrovescio.info – traduit sur luttercontrole41bis.noblogs.org